

Évaluation des langues : exposé sur le projet coopératif d'évaluation EFLUSL

Paul Caffrey

Senior Inspector, Department of Education and Science, Dublin

Ce document décrit le contexte, le développement et les résultats du projet de coopération internationale EFLUSL visant à élaborer une série d'indicateurs de qualité pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères au lycée. Le projet a été lancé en 2003 par le Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs et a été dirigé par un groupe de pilotage faisant partie du ministère irlandais de l'Éducation et de la Science (Department of Education and Science). Sept pays ont pris part au projet. Un cadre d'évaluation a été ébauché par le groupe de pilotage, examiné et approuvé par les participants, puis expérimenté en deux phases par des inspecteurs ou évaluateurs dans divers lycées situés dans les pays participants. Le projet a principalement abouti à un ensemble d'indicateurs de qualité avec des illustrations de pratique. Ces indicateurs, les livrets d'accompagnement et un modèle de compte-rendu de visite sont désormais à la disposition des systèmes nationaux, des chercheurs et des écoles engagées dans une autoévaluation. Le rapport publié du projet contient également des études de cas de bonnes pratiques extraites de certains comptes-rendus de visite rédigés pendant l'expérimentation des instruments, ainsi qu'une analyse de certaines pratiques décrites dans les comptes-rendus.

LE CONTEXTE : DES PRATIQUES D'ÉVALUATION EN MUTATION

Le Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs a pris la décision de lancer un projet ayant pour vocation d'élaborer une série d'indicateurs de qualité pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères au lycée. Cette décision a été prise dans un contexte d'importants changements dans le domaine de l'évaluation pédagogique en général, et plus particulièrement dans le domaine de l'évaluation de l'enseignement des langues.

Ces dernières années ont été marquées par une véritable tendance à la professionnalisation des méthodes d'évaluation de la part de nombreuses personnes impliquées dans l'évaluation des écoles et de l'enseignement, qu'il s'agisse de membres des inspections nationales, de chercheurs universitaires ou d'autres évaluateurs comme les formateurs d'enseignants. Cette professionnalisation s'est traduite par un abandon progressif des pratiques d'évaluation essentiellement basées sur des jugements subjectifs et impressionnistes en faveur d'une approche davantage fondée sur

la recherche. Cela a nécessité l'élaboration et l'application de critères solides et transparents pour l'évaluation des activités d'enseignement et d'apprentissage et de leurs résultats. Parallèlement à l'élaboration de critères, les évaluateurs ont commencé à s'intéresser au recueil de renseignements fiables dans le cadre du processus d'évaluation. La collecte systématique de données objectives, fiables et de qualité comme élément de base des évaluations est devenue une priorité pour les professionnels. Les inspections nationales de plusieurs pays ont mis au point des systèmes pour garantir une plus grande homogénéité des méthodes d'évaluation, améliorer la validité des résultats évaluatifs et rendre l'ensemble du processus d'évaluation plus transparent.

La transparence du processus d'évaluation est également devenue plus importante avec l'évolution de l'autoévaluation des établissements. La littérature consacrée à l'amélioration des écoles insiste sur l'élaboration de critères précis qui serviraient de base aux établissements pour évaluer leur propre performance et définir des objectifs d'amélioration. Les ministères nationaux ont publié pour l'autoévaluation des écoles des directives incluant de tels critères. Citons comme exemples notables *How Good*

Is Our School? (Écosse) et *Looking at Our School*¹ (Irlande). Il est progressivement apparu que l'autoévaluation des écoles et l'évaluation externe par les inspecteurs ou d'autres professionnels pouvaient être complémentaires et de ce fait, il est devenu logique de mettre les critères utilisés par les évaluateurs externes également à la disposition des communautés scolaires. De plus, comme celles-ci étaient de plus en plus nombreuses à demander des critères professionnels et une plus grande transparence de la part des inspecteurs et des autres évaluateurs, il paraissait raisonnable de permettre aux écoles d'avoir accès à ces critères d'évaluation. Cette demande a à son tour encouragé les évaluateurs à élaborer des critères et des procédures d'évaluation clairs et solides, capables de résister à un examen minutieux de la part de ceux qui étaient l'objet du processus d'évaluation.

L'enseignement des langues a lui aussi connu des changements importants qui ont affecté l'évaluation des résultats de l'apprentissage. La publication par le Conseil de l'Europe en 2001 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR)² a définitivement changé la donne pour les professeurs de langues, les apprenants, ainsi que les personnes chargées d'évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues. Le CECR, qui est l'aboutissement d'un

processus de recherche et de développement ayant démarré il y a plus de trente ans, a servi de support pour l'obtention d'un consensus européen sur les critères de qualité et de transparence dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues. L'aspect le plus connu et le plus utilisé de ce cadre est sans conteste la grille pour l'autoévaluation qui établit six niveaux, de A1 à C2, décrits au moyen de la formule « peut », dans cinq grandes compétences linguistiques. Lorsque les ministres européens de l'Éducation réunis à Barcelone en 2002 se sont mis d'accord pour que soit élaboré un indicateur de compétence linguistique commun aux États membres, il a également été décidé d'utiliser les descripteurs du CECR comme base pour ce nouvel indicateur (l'Indicateur européen des compétences linguistiques, qui est en cours d'élaboration). Le cadre commun a également été largement adopté par le corps des examinateurs ainsi que par les ministères et les autres organismes chargés d'élaborer les programmes d'enseignement. Il s'agit donc d'un outil que les personnes chargées d'évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues sont en train d'adopter dans l'exercice de leur profession. Là encore, on observe un abandon progressif des évaluations subjectives en faveur d'évaluations basées sur des critères.

LA GENÈSE DU PROJET EFLUSL

C'est dans ce contexte que le Réseau européen a proposé en 2003 de lancer un projet de coopération internationale visant essentiellement à élaborer un ensemble commun d'indicateurs de qualité pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères au lycée, et invité ses membres à y participer. Un groupe de pilotage composé de membres de l'Inspection irlandaise et d'un conseiller en enseignement³ a été constitué. Le souhait de l'Irlande de mener ce projet était en partie dû au fait que l'Inspection irlandaise s'était déjà beaucoup investie dans l'élaboration de ses propres critères et systèmes d'évaluation. Elle avait créé une unité interne baptisée ESRU (*Evaluation Support and Research Unit*) en 1998 pour étayer ses activités d'inspection statutaires⁴. De plus, les inspecteurs irlandais spécialisés dans les langues vivantes travaillaient depuis un certain temps à l'élaboration de critères spécialement adaptés à l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage des langues au lycée.

Aux côtés de l'Irlande, cinq autres pays membres du Réseau européen se sont lancés dans le projet. Il s'agit de la Belgique (communauté flamande), de la France, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse. À ces pays est venu s'ajouter plus tard le Luxembourg, portant le nombre total de pays participants à sept. Le projet a été baptisé de façon un peu lourde « Projet pour l'évaluation de l'enseignement des langues étrangères au lycée », avec comme acronyme EFLUSL (*Evaluation of Foreign Languages at Upper Secondary Level*). Les objectifs du projet EFLUSL étaient les suivants :

NOTES

1. Disponibles respectivement sur les sites Web www.hmie.gov.uk et www.education.ie
2. Council of Europe, *Common European Framework of Reference for Languages: Learning, teaching, assessment* (Cambridge: Cambridge University Press, 2001).
3. Dr Seán Devitt, Chargé d'enseignement en éducation à l'Université de Dublin, Trinity College.
4. L'unité ESRU a été créée sous la direction de Gearóid Ó Conluain, qui est le représentant irlandais du Réseau européen.

- élaborer, tester et peaufiner un cadre pour l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères ;
- échanger des informations sur les pratiques d'excellence dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères ;
- comparer les éléments positifs et les pratiques dans les différents systèmes éducatifs en examinant en particulier l'impact des initiatives nationales et internationales dans le domaine des langues ;
- identifier et communiquer les pratiques d'excellence observées lors de l'utilisation des instruments d'évaluation dans les pays en rédigeant un certain nombre d'études de cas de bonnes pratiques à inclure dans le rapport final ;
- élaborer et publier un rapport multinational concis sur les résultats du projet.

Un certain nombre de principes-clés ont été définis dès le départ. Premièrement, il devait être clair pour les participants que des évaluations et des comptes-rendus efficaces pouvaient améliorer la richesse du processus d'enseignement et d'apprentissage. Les participants étaient conscients qu'en dépit de l'usage répandu des contrôles et des examens écrits au lycée, ces évaluations écrites fournissaient des informations limitées sur l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Les participants ont admis que lorsque les évaluateurs observent les enseignants et les élèves dans les écoles et interagissent avec eux, il en résulte une forme d'évaluation beaucoup plus complète.

Deuxièmement, bien que le projet EFLUSL s'intéresse principalement au développement d'un cadre servant à

l'évaluation externe, les participants étaient d'accord sur le fait que les autoévaluations et les évaluations externes pouvaient se compléter dans la promotion d'une assurance qualité dans les établissements. Par conséquent, il n'y avait aucun inconvénient à ce que les indicateurs de qualité développés pour l'évaluation externe dans le cadre du projet soient également utilisés pour l'autoévaluation des écoles.

Troisièmement, les participants ont convenu de s'inspirer du Cadre européen commun de référence pour les langues pour le développement des instruments d'évaluation. Le CECR constituait pour le projet une trame théorique essentielle, avec notamment des niveaux de compétence linguistique mais aussi l'utilisation de descripteurs « peut » et d'illustrations.

Enfin, le projet EFLUSL a adopté comme principe directeur de respecter une certaine diversité dans les systèmes éducatifs, les programmes et les méthodologies. Ce respect était essentiel, étant donné que les lycées choisis pour le projet EFLUSL seraient issus des systèmes éducatifs nationaux des sept pays participants et incluraient différents types d'établissement.

LES PRINCIPALES PHASES DU PROJET

Au début du projet, chacun des pays participants a préparé, en suivant un modèle fourni, un état des lieux du pays décrivant les types de lycées compris dans le système national, la place des langues étrangères dans le système éducatif, le programme en langues, les dispositifs en place pour l'autoévaluation des établissements et des enseignants, ainsi que les dis-

positions prévues pour l'évaluation externe des enseignants et des écoles. Ces différents états des lieux ont été rassemblés et analysés par le groupe de pilotage irlandais et cette analyse a servi de point de départ à l'élaboration des instruments d'évaluation. Le groupe de pilotage a élaboré un premier cadre d'indicateurs de qualité, un ensemble de modèles d'accompagnement pour faciliter la collecte des renseignements, ainsi qu'une série de recommandations pour tester les instruments d'évaluation. Les résultats de ce travail préliminaire ont été présentés aux pays participants lors d'une première réunion plénière qui s'est tenue en Irlande en mai 2004. À cette occasion, les ébauches ont été examinées et fait l'objet de révisions importantes. Les pays se sont également mis d'accord sur la forme et le contenu des instruments d'évaluation qui allaient être testés dans trois lycées de chaque pays pendant la première phase d'expérimentation. Les modalités relatives à l'expérimentation des instruments ont également été examinées et définies.

Les lycées sélectionnés reflétaient les différents types d'établissement : à orientation générale, à orientation professionnelle et polyvalents. Les groupes d'élèves sélectionnés pour l'observation suivaient des programmes d'apprentissage linguistique de types divers, étudiaient les langues cibles en tant que deuxième ou troisième langue, et incluaient différents niveaux d'aptitude. Ces groupes devaient obligatoirement être composés de filles et de garçons. Dans le contexte du projet, le terme « lycéen » a été défini pour désigner des étudiants de plus de 16 ans. Le nombre de lycées inspectés et le nombre de visites de classes effectuées ont été très similaires d'un pays

à l'autre. 21 lycées et 44 enseignants au total se sont prêtés à l'évaluation pendant la première phase d'expérimentation. Parmi les 44 professeurs de langues, il y avait des professeurs d'anglais, de français, d'allemand et d'espagnol. Afin de recueillir une base exhaustive de renseignements, les activités d'évaluation ont été menées au niveau du lycée dans son ensemble, ainsi qu'au niveau de l'enseignant et de la classe.

Vers la fin de la première phase d'expérimentation, des questionnaires ont été transmis aux évaluateurs participants pour estimer l'efficacité des instruments d'évaluation. Les participants ont indiqué s'ils étaient satisfaits des indicateurs de qualité et proposé certains changements et ajouts. Les participants ont également fait part de leur satisfaction concernant les supports de recueil de renseignements, les mécanismes de compte-rendu et les activités d'évaluation elles-mêmes. Les questionnaires complétés ont été analysés par le groupe de pilotage conjointement avec les comptes-rendus de visite. Le conseiller en enseignement a également procédé à une analyse détaillée des comptes-rendus de visite. Les résultats de cette analyse ont été présentés lors d'une réunion plénière intermédiaire des représentants des pays participants organisée en juin 2005 au Luxembourg.

Pendant et après cette deuxième réunion plénière, des révisions ont été apportées aux instruments d'évaluation en vue de la principale phase d'expérimentation du projet. Les illustrations de pratique qui accompagnaient les indicateurs de qualité ont été revues en tenant compte des commentaires des participants et enrichies d'exemples extraits des comptes-rendus de visite

des lycées. À ce stade, un ajout important a été apporté aux instruments avec l'élaboration d'un questionnaire destiné aux étudiants. Certains participants estimaient en effet qu'il fallait connaître l'avis de l'apprenant dans le processus d'évaluation mais aussi élargir et renforcer la base de renseignements. D'autres révisions ont été effectuées pour rendre les instruments d'évaluation plus faciles à utiliser, en réduisant le nombre de modèles de compte-rendu à remplir pour éliminer les chevauchements éventuels et garantir une plus grande clarté et souplesse d'utilisation.

La principale phase d'expérimentation du projet a eu lieu de novembre 2005 à avril 2006. Chaque pays participant a été chargé d'évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères dans trois lycées, et la plupart des pays ont réussi à mener entièrement les évaluations dans au moins deux lycées. 6 pays, 16 lycées et 38 professeurs d'anglais, de français, d'allemand, d'espagnol et d'italien ont participé à cette phase de l'évaluation.

En se basant sur les expériences des évaluateurs participants et l'analyse des comptes-rendus de visite, le groupe de pilotage irlandais a finalisé les instruments d'évaluation qui ont ensuite été présentés dans le rapport final du projet, publié par le ministère irlandais de l'Éducation et de la Science et mis à la disposition de tous les États membres du Réseau.

LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DU PROJET EFLUSL

Le but du projet EFLUSL était essentiellement d'élaborer des indicateurs de qualité. Ceux-ci sont

présentés sous forme schématique avec quatre ellipses conjointes. Ces indicateurs sont au nombre de quinze, répartis dans quatre grandes catégories : aptitude/préparation à l'enseignement, organisation et préparation, gestion de l'apprentissage en classe, et apprentissage et résultats de l'apprenant.

Cette représentation schématique place l'apprenant au centre du processus d'enseignement et d'apprentissage, et place l'autre grand acteur du processus, l'enseignant, à la périphérie des ellipses. Les indicateurs d'aptitude et de préparation à l'enseignement sont mis au premier plan car les compétences pédagogiques, linguistiques et culturelles du professeur sont des ingrédients essentiels du processus d'enseignement et d'apprentissage de la langue. Entre l'apprenant et l'enseignant se situent les processus d'organisation et de préparation, ainsi que la gestion de l'apprentissage en classe.

L'enseignant et l'apprenant interagissent au sein d'un lycée et la qualité de cet environnement est importante dans le résultat de l'apprentissage. Les indicateurs tiennent compte de l'organisation et des installations du lycée comme de l'organisation de l'enseignant. On voit sur le schéma « *Indicateurs de qualité du projet EFLUSL* » que la catégorie qui a l'impact le plus direct sur l'apprenant et sur son acquisition de compétences linguistiques, communicatives et culturelles est la gestion de l'apprentissage en classe, qui dépend à son tour de la préparation professionnelle de l'enseignant et des processus d'organisation et de préparation.

Les indicateurs de qualité du projet EFLUSL sont complétés par des illustrations de pratique à deux niveaux

sur les quatre possibles : « pratique optimale » (niveau 4) et « amélioration possible » (niveau 2). Les deux autres niveaux peuvent être intitulés « pratique compétente » (niveau 3) et « nécessite une attention urgente » (niveau 1). Dans le cadre du projet, les illustrations ont été élargies et complétées par des exemples basés sur des pratiques réelles décrites dans les comptes-rendus de visite.

Lors des évaluations, les évaluateurs ont attribué des notes (niveaux) de 1 à 4 à chaque catégorie d'indicateurs en se servant des illustrations comme points de repère. Ces notes sont là pour aider les évaluateurs à apprécier la qualité globale de chaque aspect de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue cible au sein du lycée. L'application de ces notes aide à identifier les principaux points forts et les points à améliorer au sein du lycée.

Afin de recueillir une base de renseignements fiable pour aboutir à un jugement, le projet EFLUSL prévoit diverses activités d'évaluation lors des visites au sein des lycées : un entretien structuré avec le proviseur ou le chef de département ; un entretien structuré, dont une partie dans la langue cible, avec chaque enseignant dont l'enseignement est observé ; un examen des documents de préparation ; un examen du travail écrit et du dossier d'évaluation des étudiants ; une observation directe des cours ; et un questionnaire destiné aux étudiants. Afin de faciliter le recueil et l'enregistrement systématiques des renseignements, les instruments du projet EFLUSL incluent deux livrets d'évaluation, des recommandations pour les évaluateurs, un questionnaire pour les étudiants et un modèle de compte-rendu de visite.

LES RÉSULTATS DU PROJET

Le principal objectif du projet EFLUSL était d'élaborer, de tester et de peaufiner un cadre d'évaluation pour l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères. Le Réseau européen a décidé à juste titre et de façon opportune qu'il était temps de définir des critères dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères afin de pouvoir évaluer la performance des lycées. Au début du projet, il a été demandé aux pays participants de soumettre, dans le cadre de leur état des lieux, les éventuels critères d'évaluation qui avaient été développés ou qui étaient en cours de développement. Force a été de constater que dans l'ensemble, les pays n'avaient pas de critères d'évaluation précis. Ce qui aurait pu être perçu comme un inconvénient s'est en fait révélé un avantage. Le groupe de pilotage est parti de rien ou presque et chaque pays participant a pu apporter sa contribution à l'élaboration du cadre d'évaluation.

L'une des difficultés pour les participants a été de concevoir des indicateurs de qualité à la fois rigoureux et flexibles. Grâce aux sept pays participants et à la variété de lycées participants au sein des systèmes nationaux, la validité et la flexibilité des instruments ont pu être amplement testées. Dans leurs commentaires, les participants au projet se sont dits très satisfaits des instruments qui répondent efficacement aux besoins des évaluateurs dans différents contextes. Grâce au projet, les inspecteurs, les évaluateurs et les chercheurs européens ont aujourd'hui à leur disposition un ensemble d'indicateurs de qualité spécifiquement conçus pour

évaluer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères.

L'autre objectif du projet EFLUSL était d'identifier, de décrire et de comparer des aspects de bonne pratique dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères dans différents systèmes éducatifs. Dès les premières phases du projet, le groupe de pilotage et l'ensemble des participants se sont heurtés à une question : qu'est-ce qu'une pratique d'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage des langues ? Se mettre d'accord sur des indicateurs de qualité revient déjà à définir dans le principe ce qui constitue de bonnes pratiques et dans le cadre du travail effectué pour ébaucher les premiers descripteurs de pratique à deux niveaux, « optimal » et « amélioration possible », il a fallu identifier et décrire les éléments de pratique excellente et passable rencontrés dans les cours de langues. Les participants ont longuement analysé et examiné les premiers indicateurs et illustrations présentés lors de la première réunion plénière avant de se mettre d'accord sur les indicateurs et les illustrations à utiliser pendant la première phase d'expérimentation. À ce stade, la décision d'utiliser le CECR comme référence a assurément aidé les participants à trouver un consensus.

Lorsque les évaluateurs des sept pays participants ont effectué leurs visites dans les lycées lors la première phase d'expérimentation du projet, ils ont observé l'enseignement et l'apprentissage des langues à la lumière des indicateurs et des illustrations de pratique qui avaient été définis. Ce qui ressort de leurs comptes-rendus est qu'en dépit des différences de contexte d'un pays à l'autre et des divers styles de comptes-rendus, les

similitudes au niveau des pratiques dépassent nettement les différences. Le rapport final du projet EFLUSL inclut deux chapitres qui exposent et analysent les pratiques décrites par les évaluateurs. Le premier de ces chapitres comporte trois études de cas de bonnes pratiques qui sont simplement des comptes-rendus d'évaluation, légèrement modifiés, effectués dans trois pays différents. Le second chapitre présente une analyse thématique de l'étendue des pratiques décrites dans les comptes-rendus d'évaluation. Ces deux chapitres montrent comment les instruments d'évaluation ont servi à extraire les caractéristiques des pratiques efficaces et moins efficaces dans l'ensemble des pays participants, et à contribuer à une perception commune de ce qui constitue de bonnes pratiques dans l'enseignement et l'apprentissage des langues.

L'une des originalités des indicateurs de qualité EFLUSL est la présence de trois indicateurs dédiés à l'aptitude et à la préparation à l'enseignement du professeur de langues. Ces indicateurs sont axés sur les compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques de l'enseignant. Avant, les évaluateurs avaient tendance à se concentrer sur l'organisation de l'enseignant et sur son apport pédagogique lors de leurs observations des cours. Cependant, les trois indicateurs EFLUSL dans le domaine de la préparation de l'enseignant font de ce dernier un professionnel qui apporte certaines qualités et compétences à l'enseignement des langues.

L'entretien structuré avec l'enseignant et les documents d'observation visent à aider l'évaluateur à apprécier la capacité professionnelle de l'enseignant plutôt que sa performance en classe un jour donné. Le fait qu'une

partie de l'entretien structuré soit menée dans la langue cible et s'attache à connaître les démarches récentes de l'enseignant pour se perfectionner en permanence permet à l'évaluateur de se forger une opinion sur la compétence linguistique de l'enseignant et de savoir si celui-ci maintient un contact avec la culture de la langue cible. Cet aspect concorde parfaitement avec l'idée que l'enseignant est un praticien réfléchi, qui a conscience de ce qui fait un bon professeur de langues et qui continue à développer ses propres compétences professionnelles dans l'exercice de sa profession. La gestion de l'établissement a également un rôle à jouer à cet égard.

L'une des illustrations de pratique optimale dans le domaine de l'organisation du lycée stipule que « *l'organisation tente de répondre aux besoins de développement professionnel continu des enseignants* ». L'un des aspects importants du projet EFLUSL est l'implication de la communauté scolaire tout entière, et non pas seulement des enseignants, dans le processus d'évaluation. Un guide a été préparé pour les lycées participants et dans certains pays, des séances d'information ont été organisées pour les proviseurs et les professeurs de langues avant les visites d'évaluation. Certains pays ont souhaité connaître l'opinion de la direction des établissements et des professeurs sur les instruments d'évaluation et sur le processus d'évaluation lui-même pendant et après l'évaluation. Un aspect important du processus d'évaluation EFLUSL dans les établissements est l'entretien avec le proviseur, lequel permet de connaître le projet d'établissement en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues et les moyens mis à la disposition de

ce projet. Cela reflète là encore une évolution des mentalités et on s'éloigne peu à peu de la notion traditionnelle que les langues sont l'affaire des professeurs de langues et que le contexte plus vaste de l'établissement représente peu d'intérêt dans l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Il est reconnu que la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues dépend aussi en grande partie de facteurs liés à l'établissement dans son ensemble, lesquels sont de la responsabilité de la direction de l'établissement.

Les indicateurs EFLUSL accordent une importance à la dimension de l'établissement et à l'impact que la direction de l'établissement peut avoir sur ce qui se passe dans les cours de langues. Des signes montrent que la participation au projet a contribué à mieux comprendre ce qui constituait de bonnes pratiques au niveau d'un établissement en ce qui concerne les moyens mis à la disposition de l'enseignement des langues et le projet d'établissement. Même si l'axe principal du projet EFLUSL était l'évaluation externe, il est certain que la mise à disposition des instruments d'évaluation du projet aux écoles pourrait donner aux communautés scolaires les moyens de procéder à des auto-évaluations.

Enfin, le projet EFLUSL a contribué d'une certaine manière à mieux comprendre l'importance de l'autonomie de l'apprenant. Chacune des quatre catégories d'indicateurs de qualité fait référence à la réflexion de l'apprenant et à sa capacité à prendre des responsabilités pour son apprentissage de la langue. Dans la catégorie « Organisation et préparation », par exemple, le fait que le plan à long terme de l'enseignant prévoit

la communication des résultats d'apprentissage et des modes d'évaluation aux étudiants, et favorise l'autonomie et la responsabilisation des étudiants dans l'apprentissage, constitue une illustration de pratique optimale. Toutefois, les comptes-rendus d'évaluation évoquent peu le développement de l'autonomie de l'apprenant dans les établissements évalués, quel que soit le pays. Néanmoins, il est vrai que les professeurs de langues commencent à s'y intéresser grâce aux projets de recherche effectués dans ce domaine et à l'utilisation du Portfolio européen des langues dans leurs classes⁵. De la même manière, notamment par l'utilisation du Portfolio, les étudiants prendront de plus en plus conscience de leur apprentissage et commenceront à en prendre la responsabilité.

L'intégration d'un questionnaire destiné aux étudiants parmi les ins-

truments d'évaluation du projet a également contribué à souligner l'importance de l'autonomie de l'apprenant. Ce questionnaire était un élément facultatif et a été ajouté après la première phase d'expérimentation du projet, en réponse à certains participants qui jugeaient nécessaire d'inclure l'opinion de l'apprenant. Toutefois, ce questionnaire n'a pas été largement utilisé lors de la principale phase d'expérimentation et les comptes-rendus reflètent peu le point de vue de l'étudiant. Cet état de fait indique que le concept d'autonomie de l'étudiant est encore nouveau pour la plupart des professeurs de langues et des apprenants⁶.



Avec la publication du rapport final du projet EFLUSL⁷, l'ensemble des instruments d'évaluation a été mis à

la disposition des systèmes nationaux, des chercheurs, des évaluateurs et des établissements engagés dans une autoévaluation. Un CD-ROM sur lequel on trouve les indicateurs de qualité,

NOTES

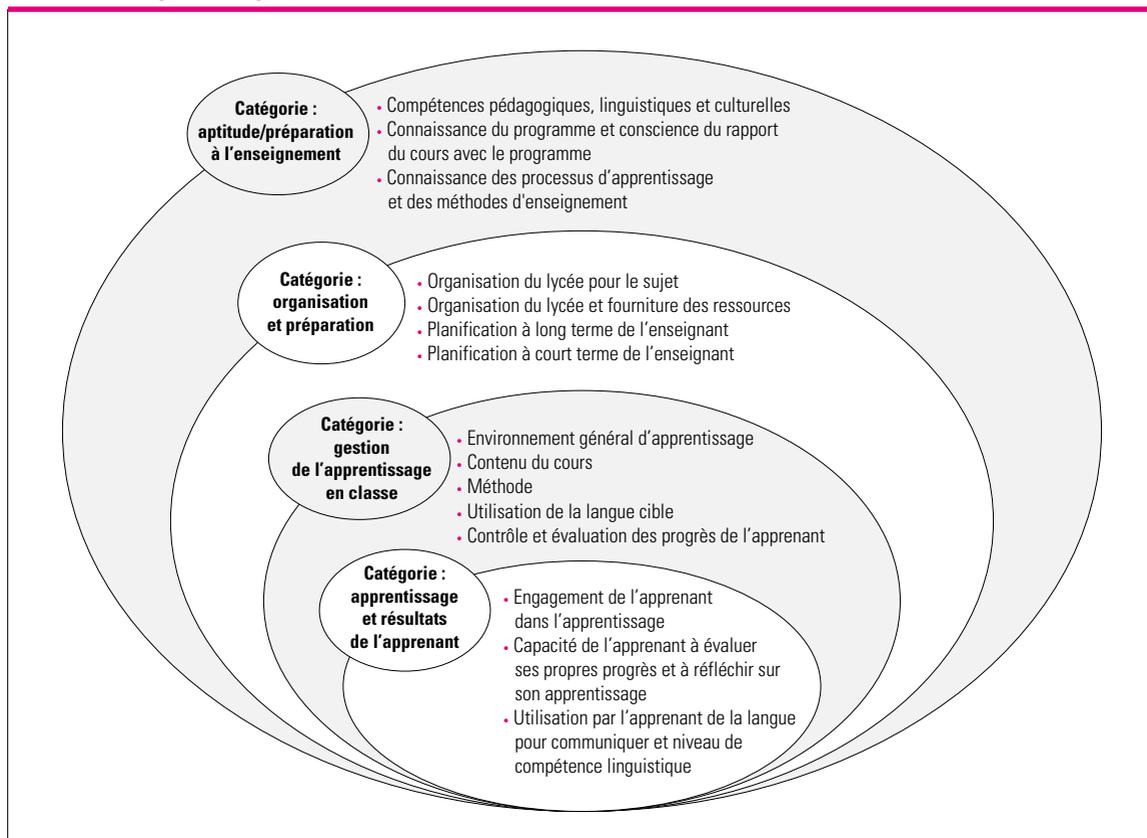
5. Le Portfolio européen des langues (PEL) est un instrument développé par le Conseil de l'Europe et basé sur le CECR. Il vise à promouvoir le plurilinguisme et l'autonomie des apprenants.

Voir www.coe.int/portfolio

6. L'ouvrage Little, Ridley and Ushioda, *Towards greater learner autonomy in the foreign language classroom*, (Dublin, Authentik, 2001) décrit un projet irlandais de recherche et développement qui cherche des façons de rendre les étudiants en langues plus autonomes au niveau du lycée.

7. *Evaluating Languages: Report of the Evaluation of Foreign Languages at Upper Secondary Level (EFLUSL) Project*, (Dublin, Department of Education and Science, 2008).

Indicateurs de qualité du projet EFLUSL



les deux livrets d'évaluation, les recommandations pour les évaluateurs, le questionnaire pour les étudiants et le modèle de compte-rendu de visite en format électronique accompagne le rapport et devrait faciliter l'utilisation des instruments lors des visites d'évaluation en Europe.

Outre leur utilité pour les évaluateurs, on espère que les instruments du projet EFLUSL encourageront la recherche consacrée à l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Par exemple, les notes de un à quatre attribuées lors des évaluations pourraient être utilisées pour aider les organismes de chaque pays à compiler des données sur les points forts et les points à améliorer

que l'on retrouve fréquemment dans les établissements. La compilation d'un rapport national de synthèse sur l'enseignement des langues permettrait de déterminer le pourcentage d'établissements affichant une « pratique optimale » dans la gestion de l'apprentissage en classe ou d'identifier les domaines ayant besoin d'être améliorés dans les programmes de formation ou de développement professionnel continu des enseignants⁸.

En présentant les résultats du projet EFLUSL, le groupe de pilotage irlandais ne prétend ni avoir élaboré un ensemble parfait d'instruments d'évaluation, ni avoir dit tout ce qu'il y avait à dire sur l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage des

langues au lycée. Il est certain qu'au fur et à mesure que les évaluateurs maîtriseront les instruments et que les chercheurs continueront leurs investigations, le dialogue professionnel se poursuivra dans le même esprit de collaboration que celui qui a marqué chaque étape de ce projet.

NOTE

8. Un exemple de rapport national de synthèse sur l'enseignement et l'apprentissage des langues, basé sur une analyse de plusieurs comptes-rendus d'évaluation, figure dans l'ouvrage *Inspection of Modern Languages: Observations and Issues*, (Dublin, Department of Education and Science, 2004), disponible sur www.education.ie

À LIRE

Council of Europe, *Common European Framework of Reference for Languages: Learning, teaching, assessment*, Cambridge: Cambridge University Press, 2001.

Department of Education and Science, *Inspection of Modern Languages: Observations and Issues*, Dublin, Department of Education and Science, 2004.

Department of Education and Science, *Looking at Our School: An aid to self-evaluation in second-level schools*, Dublin, Stationery Office, 2003.

Department of Education and Science, *Evaluating Languages: Report of the Evaluation of Foreign Languages at Upper Secondary Level (EFLUSL) Project*, Dublin, Department of Education and Science, 2008.

H.M Inspectorate of Education, *How Good Is Our School?* Livingston, 2006.

Little, D., Ridley, J., and E. Ushioda, *Towards greater learner autonomy in the foreign language classroom*, Dublin, Authentik, 2001.